

## Règlement sportif particulier RF2

### **1- Aucune équipe ne descend de NF3**

Les équipes classées 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> accèdent au championnat PNF  
 Les équipes classées 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> descendent en PRF

### **2- Une équipe descend de NF3**

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> accèdent au championnat PNF  
 Les équipes classées 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> descendent en PRF

### **3- Deux équipes descendent de NF3**

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> accèdent au championnat PNF  
 Les équipes classées 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> descendent en PRF

### **4- Trois équipes descendent de NF3**

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> accèdent au championnat PNF  
 Les équipes classées 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> descendent en PRF

### **5- Accession des équipes départementales**

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque championnat départemental accéderont au championnat RF2.

### **6- Places libres**

- a) Dans le cas où une équipe descendante de NF3 est maintenue par la Commission Fédérale des Compétitions, l'équipe la mieux classée des équipes descendantes de RF2 se verra proposer son maintien en RF2 ; en cas de refus la place disponible sera proposée aux autres descendants dans l'ordre du classement.
- b) Dans le cas où une équipe ne s'engage pas en RF2, la place libre sera proposée à l'équipe la mieux classée des équipes descendantes ; en cas de refus la place disponible sera proposée aux autres descendants dans l'ordre du classement.

### **7- Non engagement en championnat de France**

- a) Dans le cas où une équipe de championnat de France ne se réengage pas en championnat de France et demande son intégration au championnat RF2, cette équipe sera intégrée à ce championnat RF2 dont le nombre d'équipe sera modifié en conséquence.
- b) Cette disposition est également applicable dans le cas où une équipe régulièrement qualifiée en championnat de France est rétrogradée par la FFBB en championnat de ligue et si elle demande sa réintégration en RF2, sous réserve de toutes dispositions réglementaires.

### **8- Autres cas**

Les cas non prévus au présent règlement seront soumis au Comité Directeur de la ligue